

# Faux-croup



Mise à jour  
08/11/2024

Autres dénominations  
Parainfluenza Virus

Informations relatives à  
Hôpitaux FHV, Cliniques, CTR / Endoscopie

## Epidémiologie

## Agent infectieux

Virus Parainfluenza et autres virus

---

## Réservoir

Homme

---

## Mode de transmission

-  transmission par des particules de grosse dimension (> 5 microns) dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie, etc.
-  ce type de transmission se limite à un rayon de 1 à 2 mètres autour de la source
-  les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge, yeux)

---

## Période d'incubation

1 à 3 jours

---

## Durée d'infectiosité

Pendant toute la durée des symptômes

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures additionnelles GOUTTELETTES

---

## Placement



Chambre individuelle souhaitable.



Chambre à 2 lits possible (placer plusieurs patients ayant le même agent infectieux dans la même chambre)

---

# Durée des mesures

Jusqu'à guérison clinique

---

## Signalétique

-  Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
  -  Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
  -  Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter le périmètre d'isolement géographique
  -  Avant intervention chirurgicale: Communiquer au bloc opératoire les Mesures Additionnelles
- 

## Matériel de soins

-  Réserve au patient pendant la durée de la maladie
  -  Privilégier le matériel à usage unique.
  -  Désinfection rigoureuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard à pressions, glucomètre, saturomètre, etc)
- 

## Transport

-  Port d'un masque de soins par le patient
-  Literie et chemise du patient propres
-  Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates



Limiter les déplacements aux besoins essentiels

---

## Visiteur



Port d'un masque de soins



Ne pas s'asseoir sur le lit



Désinfection des mains en sortant de la chambre

---

## Mesures de protection/prévention pour le personnel

### Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

---

### Gants

Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques

---

### Blouse de protection



Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

---

## Masque de soins

-  Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient
  -  Pas nécessaire si simple passage dans la chambre
- 

## Lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

---

## Mesures complémentaires

Si procédure générant des aérosols (intubation/extubation, trachéotomie, bronchoscopie, VNI/Optiflow, laryngoscopie, expectoration induite) le port du masque FFP 2 et de lunettes de protection est recommandé

---

## Nettoyage/désinfection

### Matériel de soins

-  Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
  -  Vaisselle : filière habituelle
- 

### Lit et literie

-  Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
  -  Utiliser les sacs à linge usuels
  -  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient, désinfecter le lit et changer la literie
- 

## Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
  -  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du patient
    -  changement du rideau même si le patient reste dans la même chambre
  -  désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)
  -  Si paroi de séparation: nettoyage au quotidien
- 

## Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

---

## Déclaration du cas

### Déclaration au service HPCI

Oui

---

# Déclaration au médecin cantonal

Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 1 jour

---